

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 14/12/2018	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2018-KKP-1688

1. Intitulé du projet

Transfert et agrandissement d'un supermarché NETTO avec création d'un parking de 54 places sur la parcelle AV 12 sur la commune de COSNE D'ALLIER (03).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Aménagement d'un parking de 54 places de stationnement (aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un NETTO avec un parking de 54 places.

Le projet comprend :

- La démolition d'une maison
- La création d'un NETTO d'une surface de plancher de 1469 m² et d'une surface de vente de 990 m².
- La création d'un parking de 54 places dont 2 places PMR et 1 place jeune Maman,
- La création de 2 abris chariots et 1 abri à vélo.

La durée du chantier est estimée à 6 mois.

Ce projet a une emprise au sol d'environ 5 700m² et permet la création d'un NETTO possédant une surface de plancher de 1 469 m² pour une surface de vente de 990 m². Le projet va créer une surface imperméabilisée de 4 288 m².

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise au transfert de l'enseigne commerciale NETTO actuellement présente en face du Carrefour Market, Route de Hérisson sur la commune de Cosne-d'Allier.

Le site du projet se situe à l'Ouest de ce même Carrefour Market.

L'objectif de ce projet est de proposer une meilleure offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune.

Le transfert permettra un agrandissement qui conduira à la création d'emploi et permettra de rendre la commune plus attractive.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'habitation actuellement présente sur cette parcelle sera détruite.

Le bâtiment NETTO sera créé ainsi que le parking de 54 places.

Dans le cadre des travaux une charte chantier propre sera mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement de 54 places comprendra les aménagements suivants :

- 2 places PMR;
- une place jeunes maman;
- 2 abris chariots;
- 1 abri vélos.

Afin de permettre une meilleure intégration paysagère et permettre l'infiltration des eaux pluviales les surfaces imperméabilisées ont été réduite le plus possible, des zones en empiérement au Nord et à l'Est seront créées et des arbres seront plantés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la parcelle	5 772 m ²
Surface de plancher	1 469 m ²
Surface de vente	990 m ²
Surface imperméabilisée	4 288 m ²
Surface espace vert	1484 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Hérisson
03430 COSNE D'ALLIER

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 8 2' 4 2" 73 Lat. 4 6° 4 7' 4 5" 32

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est présente à moins de 3 km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de COSNE D'ALLIER est concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels inondation approuvé par arrêté préfectoral le 30/09/2013. Le site d'étude n'est pas situé dans une zone de restriction du PPRI. La commune de COSNE D'ALLIER n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche se trouve à 30 m à l'Est du site il s'agit de STOC SUPERMARCHÉ pour une activité de commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage). 4 autres sites BASIAS se trouvent dans un rayon de 500 m. (Cf étude environnementale partie 5.3.1)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de captage en eau potable sur la commune de Cosne d'Allier et le site ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit sur la commune de Cosne d'Allier.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au droit de zone naturelle remarquable NATURA 2000. Aucune zone NATURA 2000 n'est recensée dans un rayon de 3 km autour du site d'étude. La zone la plus proche se situe à plus de 10 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé sur la commune de Cosne d'Allier.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par une habitation. Dans le cadre du projet des zones enherbées seront supprimés mais le projet a veillé à réduire l'étendue de la zone imperméabilisée et à conserver des espaces et planter des arbres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consommera de l'espace enherbé qui faisait parti du terrain de l'habitation mais ne consommera pas d'espace naturel important. L'impact du projet sur ce point est faible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un PPRI est présent sur la commune mais le site n'est pas concerné par celui-ci.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif au risque termite et mэрule dans le département de l'Allier. Concernant le risque Radon la commune est classée en catégorie 1 :(teneurs en uranium les plus fortes).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier : trafic d'engins pouvant effectuer des livraisons et évacuation des déchets de démolition. - En phase d'exploitation : trafic lié aux véhicules des clients, employés, camions de livraisons et de collecte des déchets. Au vu de l'environnement commercial à proximité du site l'impact est jugé comme faible.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui de manière temporaire en phase chantier. Oui en phase exploitation mais au vu de l'environnement du site (Routes départementales n°11 et n° 94 qui sont des axes fréquentés et du Carrefour Market à proximité immédiate du site) les nuisances liées aux émissions sonores sont jugés comme faibles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase chantier uniquement et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'éclairage sera présent sur le site mais de l'éclairage public est déjà présent sur la route départementale et le Carrefour Market à proximité directe est déjà source d'émission lumineuse. De plus l'éclairage sera éteint en dehors des heures d'ouverture.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant le chantier, les émissions seront liées à la circulation des engins de chantier et d'évacuation des déchets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau communal existant. De plus une étude hydraulique définira les modalités à mettre en œuvre concernant la gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau communal existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase d'exploitation les déchets seront : DIB, ordures ménagères et cartons. Ceux-ci seront triés puis recyclés ou revalorisés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet vise au transfert de l'enseigne commerciale NETTO actuellement présente en face du Carrefour Market, Route de Hérisson sur la commune de Cosne-d'Allier.

Le site du projet se situe à l'Ouest de ce même Carrefour Market.

L'objectif de ce projet est de proposer une meilleure offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune.

Le transfert permettra un agrandissement qui conduira à la création d'emploi et permettra de rendre la commune plus attractive.

Le site se trouve dans une zone où d'autres commerces sont déjà présents.

Cf. Etude environnementale réalisée par A.D Environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Le projet engendrera peu d'impacts/nuisances supplémentaire,
- Le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage des eaux potable,
- Le projet n'est pas concerné par des risques inondations,
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable et n'est pas à proximité de zones naturelles.

Au vu des différents éléments présentés nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Cerfa 14734 Annexe 2 - Etude environnemental A.D Environnement Annexe 3 - Plan de masse Annexe 4 - Plan des façades

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le,

M/21/18.

Signature



L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

24 Rue Auguste Chabrières

75015 PARIS

DOSSIER CAS PAR CAS – Annexe au CERFA n°14734*03

Projet : Transfert et agrandissement du NETTO de COSNE D'ALLIER (03)

Etude de cas environnemental - Complément du CERFA

Chargée d'étude	Superviseur	Date	Version
Marc LIGNEL	Laurie MEYER	22/11/2018	V ₁
			

Siège social : 12 Rue Plantevin - 42 000 SAINT ETIENNE - Tel 04 77 74 84 99 - Fax 04 77 61 24 80
Agence Rhône-Alpes Est : Business Center des Cesardes, 275 Route des Creuses - 74 600 SEYNOD

www.ad-environnement.fr / contact@ad-environnement.fr

A.D Environnement - Siret 481 703 270 00035

SOMMAIRE

1. INTITULÉ DU PROJET	4
2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	4
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	5
4.1. DESCRIPTION DU SITE	5
4.2. NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET	7
5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET	10
5.1. RESSOURCES	10
5.1.1. <i>Ressource en eaux</i>	10
Contexte hydrologique	10
Qualité des eaux superficielles	11
Contexte hydrogéologique	11
Qualité des eaux souterraines	11
Usage des eaux souterraines	12
Alimentation en eau du site	12
Utilisation de l'eau	12
5.1.2. <i>Matériaux</i>	12
5.2. MILIEU NATUREL	13
5.2.1. <i>Natura 2000</i>	13
5.2.2. <i>ZNIEFF</i>	13
5.2.3. <i>Arrêté de protection des biotopes</i>	14
5.2.4. <i>Zones humides</i>	14
5.2.5. <i>Site classé, site inscrit</i>	14
5.2.6. <i>Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes</i>	14
5.3. RISQUES	14
5.3.1. <i>Risques industriels et technologiques</i>	14
Données BASIAS – BASOL :	14
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :	16
Plan de prévention des risques technologiques (PPRt) :	16
5.3.2. <i>Risques naturels</i>	16
Plan de prévention des risques naturels prévisibles.....	16
Retrait gonflement des argiles	16
Risques miniers	16
Risque sismique	16
5.3.3. <i>Risques sanitaires</i>	17
Termites et mэрule	17
Radon.....	17
5.4. NUISANCES	17
5.4.1. <i>Liées aux trafics</i>	17

5.4.2.	<i>Liées aux émissions sonores</i>	17
5.4.3.	<i>Liées aux odeurs</i>	17
5.4.4.	<i>Liées aux vibrations</i>	17
5.4.5.	<i>Liées aux émissions lumineuses</i>	17
5.5.	EMISSIONS	18
5.5.1.	<i>Qualité de l'air et rejets atmosphériques</i>	18
5.5.2.	<i>Gestion des eaux pluviales</i>	18
5.5.3.	<i>Effluent : gestion des eaux usées</i>	19
5.5.4.	<i>Gestion des déchets</i>	19
5.6.	PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION	19
5.6.1.	<i>Patrimoine</i>	19
	Monuments historiques	19
	ZPPAUP et AVAP.....	19
5.6.2.	<i>Modifications des activités humaines / Usages du sol</i>	19
5.6.3.	<i>Impacts cumulés des projets</i>	20
6.	MESURES DESTINÉES A ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET	21
7.	CONCLUSION	22

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/7500 ^{ème} (source : Géoportail)	5
Figure 2. Extrait du cadastre (source : cadastre.gouv)	6
Figure 3. Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne (source : Géoportail)	7
Figure 4. Plan de masse du projet	8
Figure 5. Plan des façades du supermarché	9
Figure 6. Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (source : Géoportail)	10
Figure 7. Extrait de la carte géologique de Hérisson au 1/10 000 ^{ème} (source : Infoterre)	12
Figure 8 Localisation de zones naturelles inventoriées aux alentours du site d'étude.....	13
Figure 9. Localisation des sites BASIAS (source : georisques.gouv.fr)	15
Figure 10. Photographies aériennes historiques du site	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Cours d'eau autour du site d'étude	10
Tableau 2. Caractéristiques des points d'eau aux abords du site	11
Tableau 3. Caractéristiques des sites BASIAS aux abords du site.....	15

1. INTITULÉ DU PROJET

Construction d'un supermarché NETTO et d'un parking de 54 places sur la commune de COSNE D'ALLIER (03).

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le porteur du projet est une personne morale « L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES » portant le numéro de SIRET 33405564700575.

3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En amont du projet de transfert et agrandissement d'un NETTO avec un parking de 54 places situé sur la commune de COSNE D'ALLIER, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Relative à la création d'aires de stationnement ».

Afin de répondre à cette demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le Cerfa n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement,
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Cette étude est annexée au formulaire Cerfa n°14734-03 de demande d'examen au cas par cas.

4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

4.1. Description du site

Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de COSNE D'ALLIER dans le département de l'Allier en région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune comptabilise environ 2 100 habitants et fait partie de la communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté.

Le site est localisé au centre de la commune de COSNE D'ALLIER, le long de la Route Départementale 11.

La parcelle concernée est référencée AV n°12 et présente une superficie de 5 772 m² (voir figure 2).

La carte suivante localise le site dans son environnement proche.

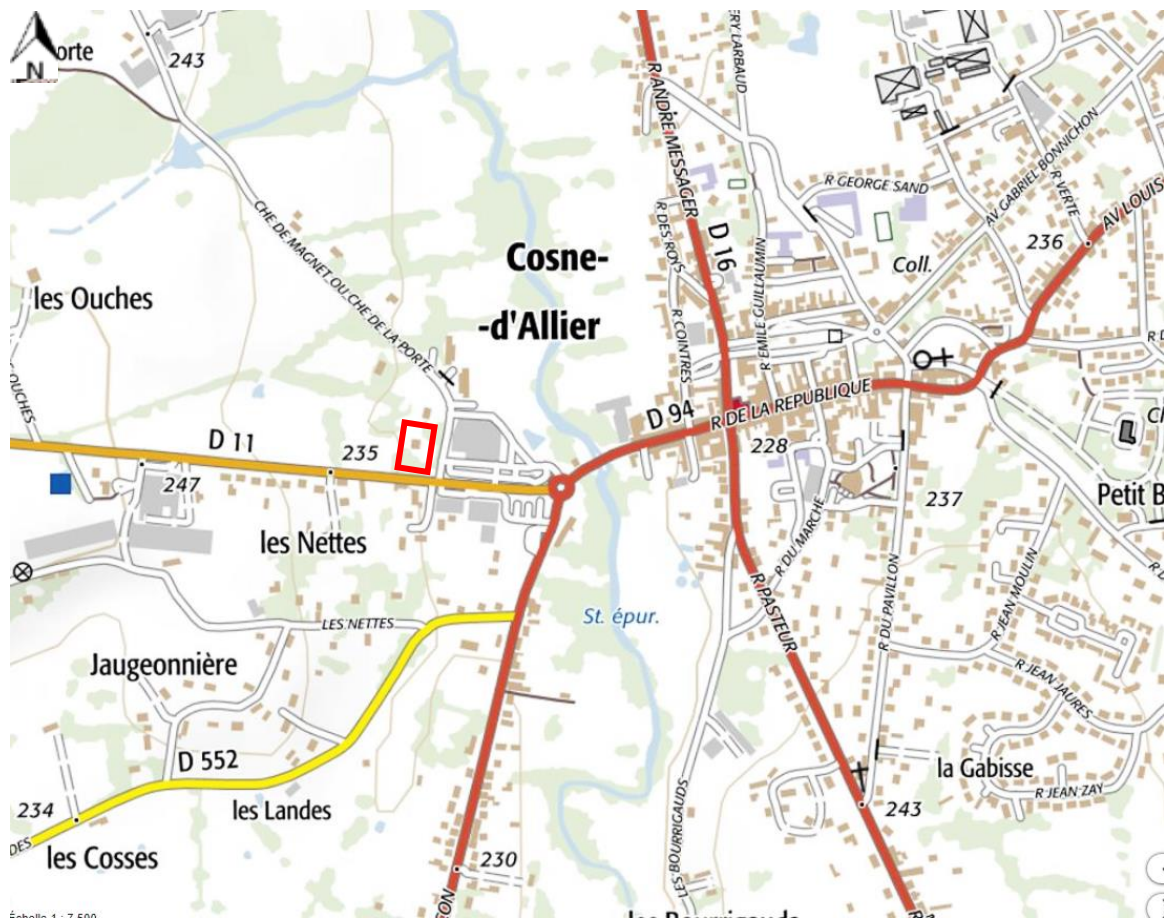


Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/7500^{ème} (source : Géoportail)

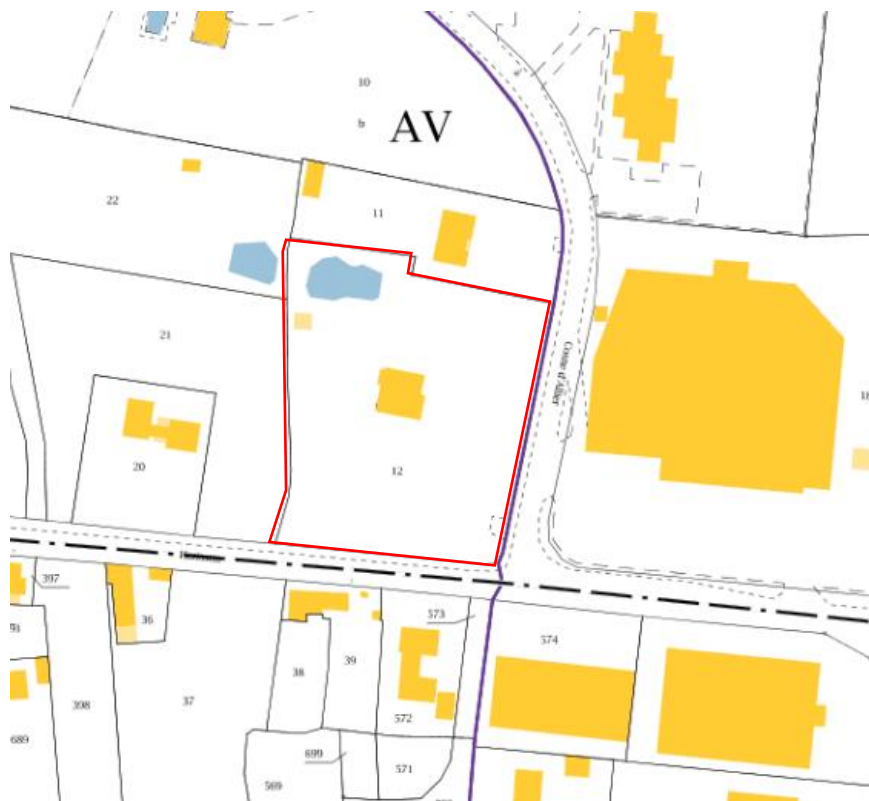


Figure 2. Extrait du cadastre (source : cadastre.gouv)

Le site est actuellement occupé par une habitation.

Il est entouré :

- Au Nord par des habitations et des terrains agricoles ;
- A l'Est par un Carrefour Market, des terrains agricoles et par la rivière l'œil ;
- Au Sud par la Route de Hérisson, des habitations et le NETTO actuel ;
- A l'Ouest par des terrains agricoles.

Le contexte environnement est à dominante habitat et agricole. La figure 3 ci-après présente ce contexte.



Figure 3. Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne (source : Géoportail)

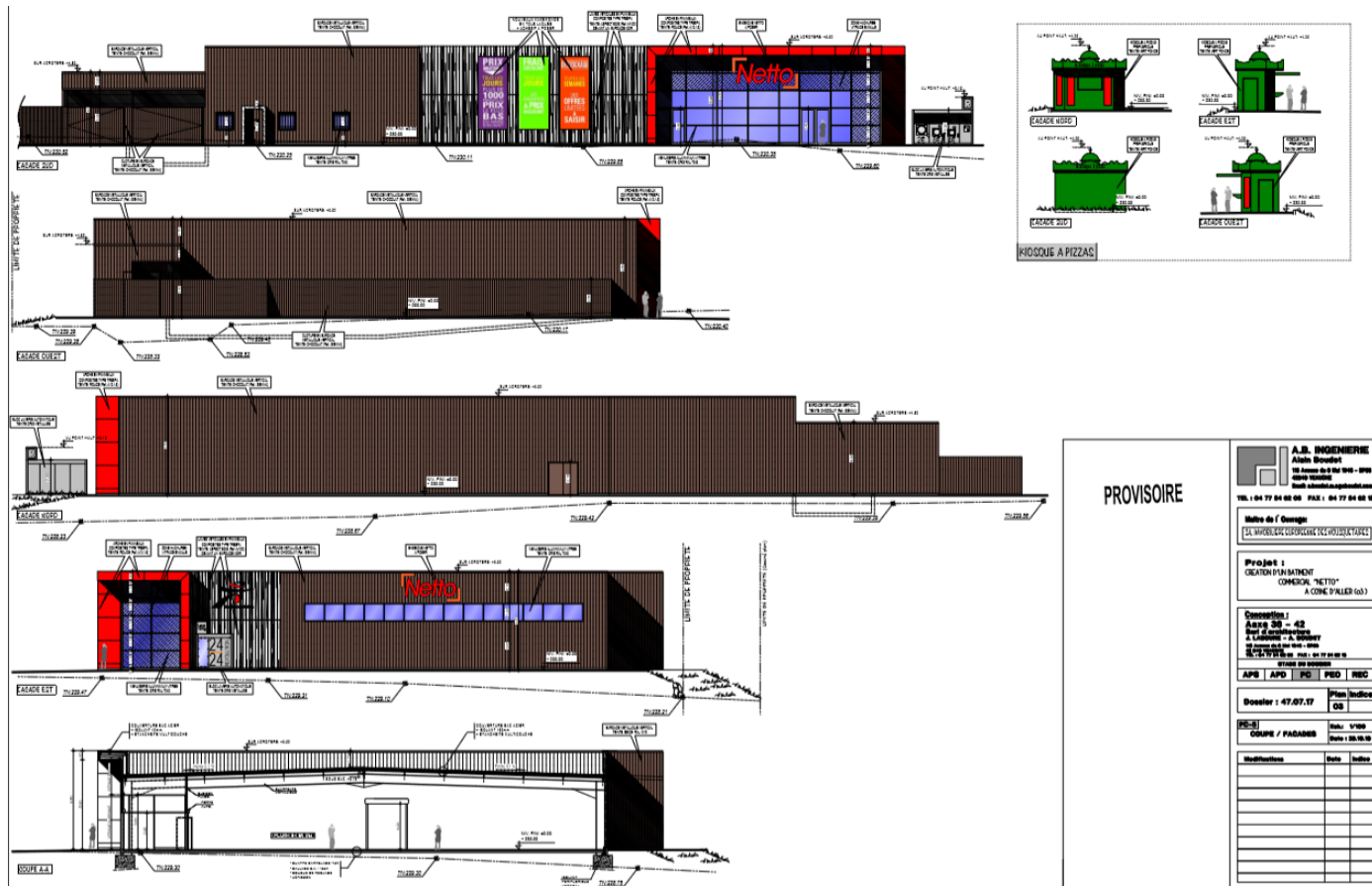
4.2. Nature et objectifs du projet

Le projet est décrit dans la partie 4.1 du cerfa et les objectifs en partie 4.2.

Les plans de masse et de façade du projet sont présentés ci-après.



Figure 4. Plan de masse du projet



PROVISOIRE

A.B. INGENIERIE Alain Bouquet 10 Avenue de la République - 9799 Saint-Denis - Réunion Tél : 04 77 94 66 06 Fax : 04 77 94 66 06																																		
Nature de l'ouvrage PC / SUPERMARCHÉ COMMERCE LOCAL (1042)																																		
Projet : CREATION PLANNING COMMERCE "NETTO" A COMPLETER (03)																																		
Coordonnées : Avenue 38 - 42 Rue d'Amboise 4 Lignes - A. BOUQUET 97999 SAINT-DENIS - REUNION Tel : 04 77 94 66 06 Fax : 04 77 94 66 06																																		
ETAT DE PROJET																																		
APS APD PC PEO MSC	Plan Notice OS																																	
Dossier : 47.67.17	Insh. n°06 Date : 06/10/19																																	
OS / FAÇADES																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Modifications</th> <th>Date</th> <th>Inté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Modifications	Date	Inté																															
Modifications	Date	Inté																																

Figure 5. Plan des façades du supermarché

5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET

5.1. Ressources

5.1.1. Ressource en eaux

Sources : Banque de données du Sous-Sol (www.infoterre.brgm.fr)
Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (www.adeseaufrance.fr)

Contexte hydrologique

La commune de COSNE D'ALLIER est concernée par le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne.

Au niveau du sous-bassin, le site d'étude est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher Amont entré en vigueur le 20 octobre 2015.

Le site d'étude se trouve dans une zone sensible à l'eutrophisation.

Le site d'étude est entouré par plusieurs cours d'eau :

Nom cours d'eau	Localisation par rapport au site d'étude	Distance par rapport au site d'étude
L'œil	Est	150 m
Ruisseau de la Chaise	Ouest	1,8 km

Tableau 1. Cours d'eau autour du site d'étude

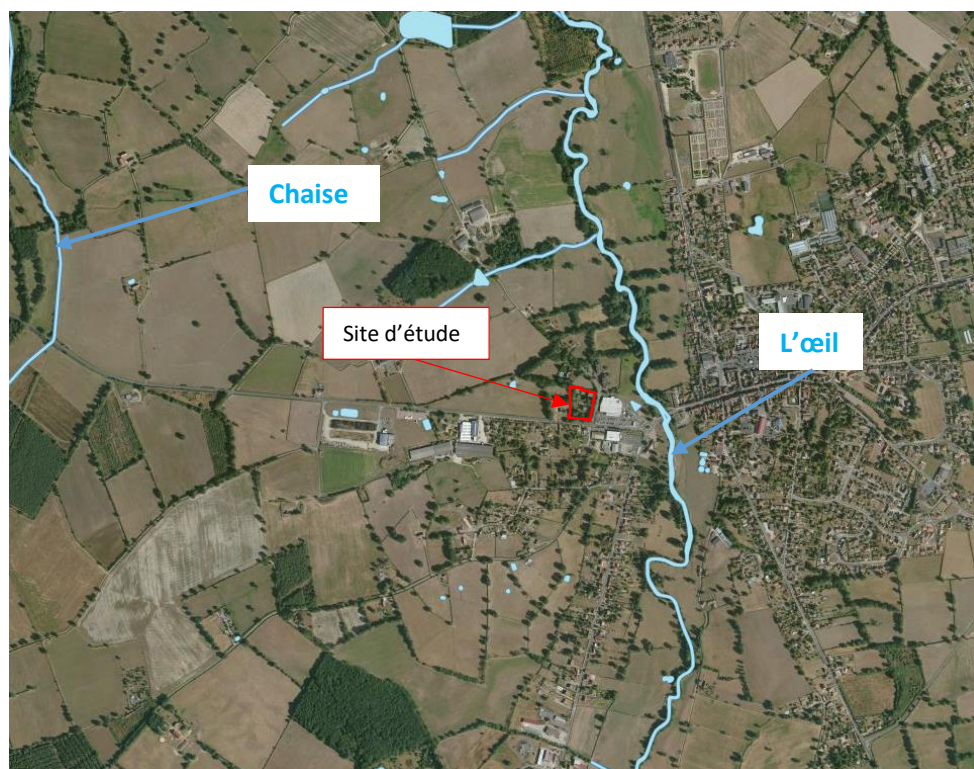


Figure 6. Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (source : Géoportail)

Qualité des eaux superficielles

Aucune donnée sur la qualité de ces deux cours d'eau n'est disponible.

Le projet n'aura pas d'impact sur les eaux superficielles.

Contexte hydrogéologique

Le site d'étude se trouve dans la masse d'eau « Sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre » - FRGG051.

Le site se trouve dans l'entité hydrogéologique « Formations des sables et argiles de type Limagne et calcaires lacustres de l'Eocène-oligocène dans le bassin du Cher de sa source à l'Arnon » (Code BDLisa : 113AL09).

Il s'agit d'une unité semi-perméable de thème sédimentaire en milieu poreux.

Qualité des eaux souterraines

Le bon état des eaux souterraines est apprécié en fonction de l'état chimique et quantitatif (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

Etat quantitatif : Le code européen de la masse d'eau sur laquelle se trouve le site d'étude est FRGG051. Cette masse d'eau est notée en bon état quantitatif dans les données du Bassin Loire-Bretagne.

Etat chimique :

L'état chimique de la masse d'eau FRGG051 est notée comme bon dans les données du Bassin Loire-Bretagne.

D'après les données du BRGM, cinq points d'eau sont recensés dans un rayon de 1700 m autour du site. Les principales caractéristiques sont renseignées dans le tableau ci-après.

Référence	Nature/usage	Profondeur (m)	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	Localisation par rapport au site
BSS001NWPF	Forage	121	Non renseigné	1000 m
BSS001NWPH	Forage	15,7	6,8 m	700 m
BSS001NWPG	Forage	7,5	2,4 m	700 m
BSS003WAKG	Forage	7,8	2,02 m	1300 m
BSS0013WALE	Piézomètre	34	0,9 m	1600 m

Tableau 2. Caractéristiques des points d'eau aux abords du site

On observe une profondeur d'eau d'environ 4 m.

La masse d'eau est en bon état quantitatif et chimique et se situe à environ 4m de profondeur. De plus, le projet ne prévoit pas d'activités potentiellement polluantes.

Le projet n'aura pas d'impact sur les eaux souterraines.

Usage des eaux souterraines

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique qu'il n'y a aucun captage d'alimentation en eau potable sur la commune de COSNE D'ALLIER.

Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage en eau potable.

Alimentation en eau du site

L'alimentation en eau du site est assurée par le réseau de distribution public. Un clapet anti-retour est présent sur l'alimentation générale en eau. Ce clapet permet d'éviter tout retour d'eau potentiellement polluée dans le réseau public.

Utilisation de l'eau

Le principal poste de consommation est l'alimentation en eau potable du bâtiment commercial NETTO.

5.1.2. Matériaux

Sources : Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)
Carte géologique n°596 d'Hérisson au 1/50 000^{ème}

La parcelle support est positionnée à environ 230 m NGF d'altitude et présente un dénivelé faible avec une pente en moyenne de 2%. Le site sera peu remodelé et les mouvements de terre seront limités.

Le site est positionné au droit de d'une formation géologique de « Remplissage de vallées à caractères colluvial dominant » (noté CF sur la figure ci-dessous).

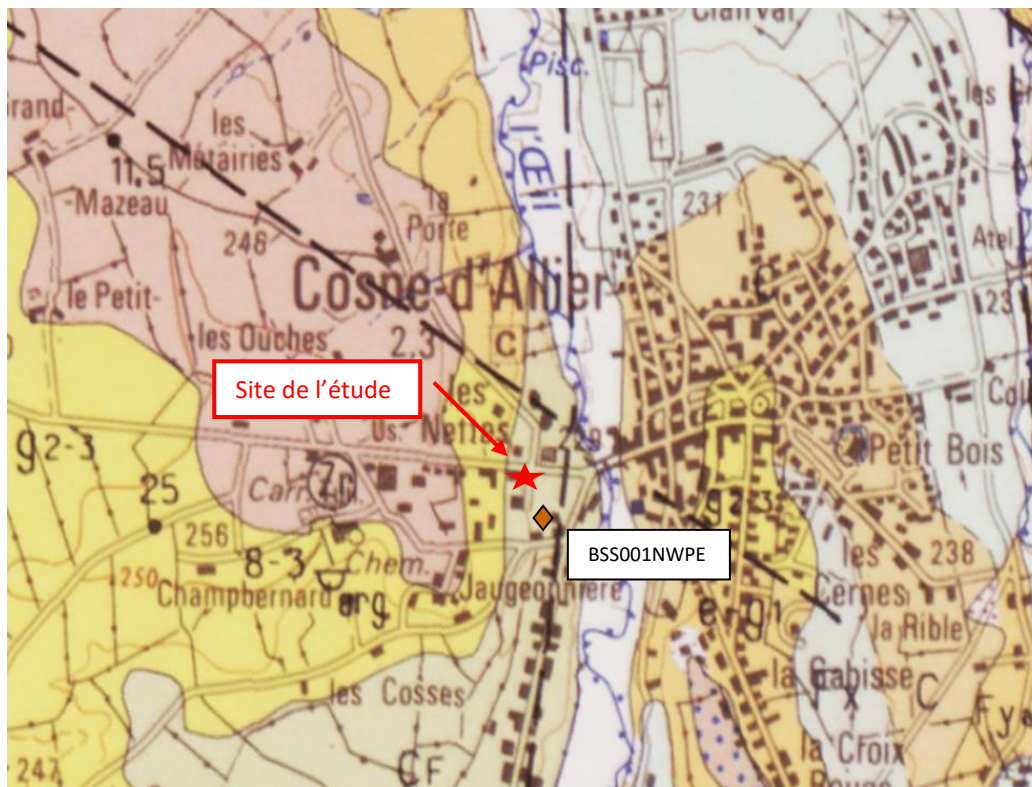


Figure 7. Extrait de la carte géologique de Hérisson au 1/10 000^{ème} (source : Infoterre)

Un sondage de sol a été réalisé à environ 100 m du site, toutefois celui-ci a été remanié au moins jusqu'à 2 m, donc les informations données ci-dessous sont à titre indicatif (BSS001NWPE) :

- 0 à 0,3 m : Limon sableux bruns et racines
- 0,3 à 0,9 m : Limon sableux et cailloux blancs quelques briques et pierre
- 0,9 à 2 m : Argiles marron beige, tuiles et pierres
- 2 à 2,3 m : Sables +/- limoneux belge marron
- 2,3 à 3,5 m : Argiles gris-bleu foncé

Le contexte géologique ne nous permet pas de conclure si celui-ci est favorable ou défavorable par rapport au projet présenté. En revanche l'aménagement projeté n'occasionnera des déblais/remblais que de faible importance.

5.2. Milieu naturel

Sources : Géoportail
Cartographie Carmen

5.2.1. Natura 2000

Le site n'est pas situé au droit de zone naturelle remarquable NATURA 2000.

Aucune zone NATURA 2000 n'est recensée dans un rayon de 3 km autour du site d'étude. La zone la plus proche se situe à plus de 10 km au Nord-Ouest.

5.2.2. ZNIEFF

Le site n'est pas situé au droit de zone naturelle remarquable ZNIEFF.

Des ZNIEFF sont recensées dans un rayon de 3 km autour du site d'étude :

- ZNIEFF de type 1 «Forêt de Dreuille» - 830005408 à 3 km au Est du site,
- ZNIEFF de type 2 «Forêts de Plaine» - 830007446 à 3 km au Est du site.

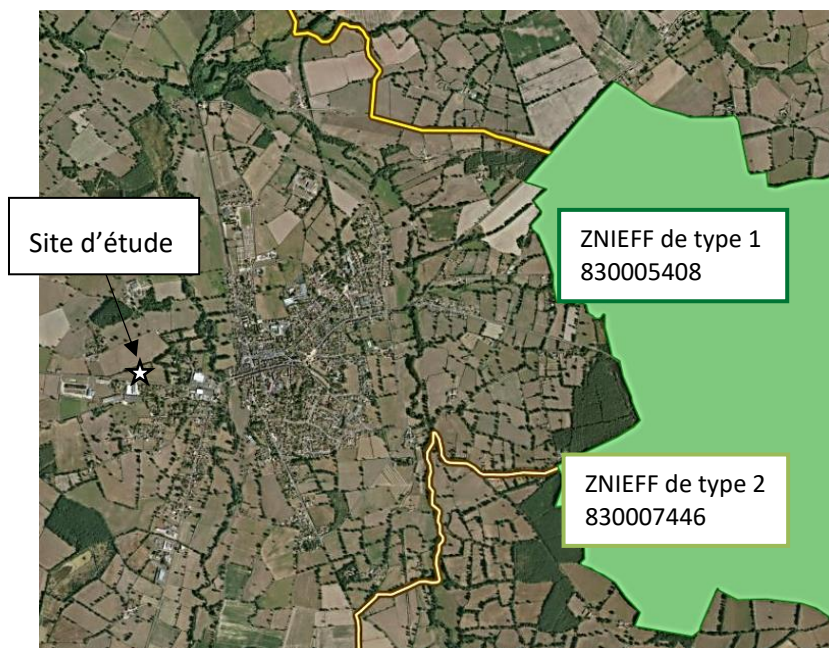


Figure 8 Localisation de zones naturelles inventoriées aux alentours du site d'étude

5.2.3. Arrêté de protection des biotopes

Le site n'est pas situé au droit d'un arrêté de protection de biotope.

Aucun arrêté de protection de biotope n'est situé dans un rayon de 3 km autour du site d'étude.

5.2.4. Zones humides

Sources : Géoportail (zones RAMSAR)

Le site n'est pas situé au droit d'une zone humide.

Aucune zone humide n'est située dans un rayon de 3 km autour du site d'étude.

5.2.5. Site classé, site inscrit

Les sites inscrits et classés ont pour objectifs la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi.

Le site n'est pas situé au droit d'un site classé, ni d'un site inscrit.

Dans un rayon de 3 km aucun site classée, ni inscrit n'est présent.

5.2.6. Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes

Le projet consommera des espaces enherbés mais celui-ci n'impactera aucune zone classée ou remarquable.

Au vu de l'éloignement du site d'implantation du projet avec les différentes zones remarquables et au regard de sa nature, on peut conclure que le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.

5.3. Risques

5.3.1. Risques industriels et technologiques

Données BASIAS – BASOL :

Sources : Visualiseur Infoterre du BRGM : <http://infoterre.brgm.fr>

Aucun site BASOL ne se trouve au droit du site.

Aucun site BASIAS se ne situe au doit du site.

Aucun établissement BASOL n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

Cinq sites BASIAS se situent dans un rayon de 500 m autour du site. Les principales caractéristiques sont renseignées dans le tableau ci-après :

Référence	Etablissement	Activité	Distance (m)
AUV0300082	STOC SUPERMARCHE	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	30
AUV0300083	GARAGE LARNAUD	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	310
AUV0300384	LAGUELLE SA	Fabrication transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...) Autres activités manufacturières n.c.a (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisies...)	390
AUV300381	GARAGE BEAUFRERE	Activité terminée	450
AUV300373	GARAGE BRIGOLET	Activité terminée : Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	480

Tableau 3. Caractéristiques des sites BASIAS aux abords du site



Figure 9. Localisation des sites BASIAS (source : georisques.gouv.fr)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Sources : Site internet <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>

D'après la base de données de l'inspection des installations classées, il existe 2 installations classées sur la commune de COSNE D'ALLIER.

- La société LAGUELLE SA à 390 m à l'Ouest du site autorisée pour l'emploi et le réemploi de matières plastiques, caoutchouc ;
- La société HERAUD à 2,2 km au Nord Est du site autorisée pour le travail du bois ou de matériaux combustibles analogues ;

Le site se situe à proximité d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Plan de prévention des risques technologiques (PPRt) :

Sources : Portail <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de COSNE D'ALLIER n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

5.3.2. Risques naturels

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

La commune de COSNE D'ALLIER est concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels inondation approuvé par arrêté préfectoral le 30/09/2013.

Le site d'étude n'est pas situé dans une zone de restriction du PPRI.

Retrait gonflement des argiles

Sources : Portail <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de COSNE D'ALLIER n'est pas concernée par cette thématique

Risques miniers

Sources : Portail <http://dpsm.brgm.fr>

La commune de COSNE D'ALLIER n'est pas concernée par les risques miniers.

Risque sismique

Sources : Portail <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de COSNE D'ALLIER se situe en zone de sismicité 2 (aléa faible).

5.3.3. Risques sanitaires

Termites et mэрule

Sources : Préfecture de l'Allier

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif au risque termite et mэрule dans le département de l'Allier.

Radon

Sources : irsn.fr

Le radon est présent sur tout le territoire. Il existe 3 catégories de classement.

La commune de COSNE D'ALLIER est classée en catégorie 3.

Le projet n'aura aucun impact concernant les risques.

5.4. Nuisances

5.4.1. Liées aux trafics

Cf. Cerfa page 7.

5.4.2. Liées aux émissions sonores

Cf. Cerfa page 7.

5.4.3. Liées aux odeurs

Sans objet

5.4.4. Liées aux vibrations

Cf. Cerfa page 8.

5.4.5. Liées aux émissions lumineuses

Cf. Cerfa page 8.

De plus les nuisances seront limitées par :

- le respect des arrêtés suivants :
 - Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels,
 - Décret 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes,

Compte-tenu du respect des prescriptions réglementaires et de l'orientation vers le parking, les émissions lumineuses engendrées par le projet ne sont pas jugées comme significatives.

Les nuisances engendrées par le projet sont jugées comme faibles.

5.5. Emissions

5.5.1. Qualité et de l'air et rejets atmosphériques

Source : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Dans le cadre des orientations prises par le Grenelle de l'Environnement, la surveillance de la qualité de l'air s'est régionalisée en France.

Pour la « Auvergne-Rhône-Alpes », l'association Atmo « Auvergne-Rhône-Alpes » gère un parc de plusieurs stations de mesures fixes. Un indice de qualité est attribué chaque jour sur une échelle de 1 (très bon) à 100 (très mauvais). A titre indicatif, l'indice de qualité pour le secteur de Cosne d'Allier était de 51 (Moyen) le 19/10/2018 et de 34 (Bon) le 22/10/2018.

La Route départementale 11 se trouve à proximité du site. Le niveau de pollution varie selon l'importance du trafic aux abords des voies de circulation et se disperse selon les conditions météorologiques.

L'impact sur la qualité de l'air potentiellement induit par le projet correspond à l'émission de particules par les véhicules en phase de chantier. Une fois le projet réalisé l'impact sera dû aux véhicules des clients.

Compte tenu de l'implantation du projet l'impact sur la qualité de l'air lié à la circulation est considéré comme faible. De par sa nature, l'activité commerciale a un risque intrinsèque de pollution atmosphérique jugé comme faible.

5.5.2. Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales du site proviennent des eaux de toiture ainsi que des eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées.

Les eaux pluviales seront rejetées au réseau communal existant.

Prétraitement des eaux avant rejet :

- Parking :

De nombreuses études, dont celles du SETRA (février 2008) et du GRAIE (08/12/2004) indiquent aujourd'hui que les séparateurs à hydrocarbures ne sont pas à même de traiter les pollutions issues du ruissellement des eaux pluviales sur les parkings.

Ces études se basent sur de nombreuses analyses indiquant que les concentrations en hydrocarbures en entrée d'ouvrage sont très souvent inférieures à la limite de traitement indiquée par les constructeurs. De plus, les vitesses de coulements dans ces ouvrages sont souvent trop importantes pour permettre la décantation des particules polluantes.

Les rendements des séparateurs ont également été jugés très faibles voir négatifs pour certaines périodes pluvieuses (problématiques de relargage). Les conclusions de ces études démontrent donc l'inefficacité de ces systèmes dans le traitement des pollutions chroniques d'eaux pluviales ruisselant sur parkings/voiries.

En outre, les mêmes études indiquent que l'entretien et la maintenance opérée sur ces ouvrages génèrent plus de risques de pollution que s'ils étaient absents.

Pour ces raisons, de nombreuses agglomérations remettent aujourd'hui en cause l'implantation des séparateurs pour traiter les eaux pluviales de parkings.

Des demandes sont même expressément formulées pour que ces ouvrages ne soient pas mis en place de manière systématique (cf. Grand Lyon, Le Grand Toulouse, Communauté d'Agglomération GRAND LAC).

Aucun séparateur à hydrocarbures ne sera donc mis en place au droit des parkings.

5.5.3. Effluent : gestion des eaux usées

Les eaux usées seront rejetées dans le réseau collectif puis traitées en station d'épuration communale.

5.5.4. Gestion des déchets

Durant la phase d'exploitation, les déchets sur site seront les suivants : DIB, cartons et ordures ménagères. Ceux-ci seront triés puis recyclés ou revalorisés.

De par sa nature le projet entraînera peu d'émission.

5.6. Patrimoine / Cadre de vie / Population

5.6.1. Patrimoine

Monuments historiques

Source : Base mérimée

Selon les informations issues de la base Mérimée répertoriant les bâtiments classés et/ou inscrits au titre des Monuments Historiques, il n'y a aucun monument historique sur la commune de COSNE D'ALLIER.

Le projet d'aménagement ne se trouvant pas à proximité d'un monument historique le projet ne portera pas atteinte à celui-ci.

ZPPAUP et AVAP

Source : <http://www.allier.gouv.fr/atlas-des-patrimoines-a1003.html>

La commune de COSNE D'ALLIER ne fait partie d'aucune de ces zones.

Le site n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.

5.6.2. Modifications des activités humaines / Usages du sol

La photographie historique la plus ancienne est celle de 1950, le site était occupé par des terrains agricoles, aujourd'hui on retrouve sur ce site une habitation.

Les différents clichés sont disponibles en annexe 1.



Figure 10. Photographies aériennes historiques du site

Le site a été occupé par des terrains agricoles de 1950 à 1975, vers 1975 une habitation est construite sur le site. Le site est resté identique à 1975 jusqu'à aujourd'hui

5.6.3. Impacts cumulés des projets

Sans objet

6. MESURES DESTINÉES A ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet :

- N'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés, les zones humides, les eaux souterraines et superficielles ;
- Engendrera peu de nuisances compte tenu de l'activité qui sera exercée et d'autres commerces à proximité immédiate du site ;
- Produira peu d'émission.

Durant la phase travaux, les opérations bruyantes seront encadrées et les émissions polluantes limitées (trafic lié à la livraison des engins de chantiers, des matériaux). Une charte chantier propre sera mise en place. Celle-ci portera sur les points suivants :

Durant la phase d'exploitation, les impacts supplémentaires concernant les déplacements, les rejets, les émissions lumineuses et le bruit seront faibles. Par ailleurs, le site se trouvant en bordure de la RD11, les impacts en termes de bruit, de lumière et de rejet atmosphérique sont très limités.

L'intégration urbaine prendra en compte les dispositions en matière d'aspect visuel, d'ornements paysagers et d'accessibilité. Des espaces verts seront conservés et des arbres seront plantés.

7. CONCLUSION

En amont du projet de construction d'un supermarché NETTO situé sur la commune de COSNE D'ALLIER, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Relative à la création d'aires de stationnement ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet n'engendre pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Le projet engendrera peu d'impacts/nuisances supplémentaires,
- Le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage des eaux potable,
- Le projet n'est pas concerné par des risques inondations,
- Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone naturelle remarquable.

Au vu des éléments ci-dessus nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

ANNEXE

- ANNEXE 1 : Photographies aériennes historique du site
- ANNEXE 2 : Photographies de l'environnement du site

ANNEXE 1

Photographies aériennes historiques du site



Vue aérienne du site en 1950 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1960 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1975 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1985 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1997 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 2013 (source : IGN)

ANNEXE 2

Photographies de l'environnement du site



Site vue de la route se trouvant à l'Est et séparant le site du Carrefour Market



Vue du Nord avec à gauche le Carrefour Market existant et à droite le site



Carrefour Market à l'Ouest du site



Netto existant au Sud-Est du site

